



CHARLEMAGNE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel au règlement relatif aux usages conditionnels no. 05-390-15, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 8 novembre 2022 à 19h00.

Identification du site concerné :

216A rue Notre-Dame, lot 1 948 569, zone R-15.

Nature et effet :

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage «bureau d'affaires» à l'intérieur du bâtiment sis au 216A rue Notre-Dame.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 24 octobre 2022

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 24 octobre 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 24 octobre 2022.

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière